

## Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 26 Septembre 2015 et suites.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale était le suivant: Rapport Moral. Rapport financier. Gestion de l'espace vert et cotisations. Points divers sur la base de suggestions des copropriétaires.

L'AG s'est déroulée, avant un BBQ organisée par les membres de l'ASLDB.

Ce CR est disponible sur le site internet de l'ASLDB : <http://www.domainedebalma.fr/>

**Présents ou Représentés: 44, sur un total de 82. Le Quorum est atteint.**

Le Président Mario BRENGEL fait un exposé des actions engagées depuis la dernière AG.

- Un état des voiries a été fait avec des représentants de Toulouse Métropole et de la Mairie. Des actions de rénovations sont engagées. Le mur de l'entrée du Domaine sera remis en état (délais liés aux assurances).

### Rapport financier.

- 85% des cotisations 2014 ont été recouvrées.
- La balance (Recettes – Dépenses) s'élève à -472,88€, en amélioration par rapport à l'année précédente (-1377,24€), du fait de la participation demandée au Barbecue. Le complément est constitué d'assurances et de l'hébergement du site Web. La situation nette de l'ASLDB au 31/8/2015 est positive à 2995,12€. A noter que ces comptes n'intègrent pas les cotisations 2015, non encore encaissées à la date de l'AG

**Le quitus moral du Bureau est voté à l'unanimité des présents. Le quitus financier est voté à 43 voix et 1 abstention.**

### Cotisation annuelle

Une discussion s'engage autour de la situation financière de l'association. Il est convenu qu'il est important de conserver une provision financière pour l'association qui doit exister au moins jusqu'en 2020. Les points suivants sont soumis à un vote :

**Point n° 1\_2015 : le point décrit ci-dessous est **accepté** à l'unanimité.**

- L'AG demande au Bureau de procéder au recouvrement de la cotisation pour 2015 de 10€ par maison, en application de la Motion n°3\_2002 de l'AG du 20 Sept. 2002.

**Point n° 2\_2015 : le point décrit ci-dessous est **accepté** à l'unanimité.**

- L'AG demande au Bureau de poursuivre la participation de 15€ par adulte aux frais du Méchoui.

**Point n° 3\_2015 : le point décrit ci-dessous est **accepté** à l'unanimité.**

- L'AG demande au Bureau de recouvrer les cotisations 2015 auprès des membres ne s'en étant pas acquittées. L'AG demande à ce que soit publiée, la liste des copropriétaires qui ne sont pas à jour de leur cotisation 2014.

*Il est rappelé que l'adhésion à l'association et à ses obligations (cahiers des charges) fait partie des obligations stipulées dans l'acte notarié. Lors des ventes des maisons le notaire demande au Bureau l'état des paiements de cotisation.*

**Point n° 4\_2015 : le point décrit ci-dessous est **accepté** à l'unanimité.**

- L'AG demande au Bureau d'encaisser les cotisations 2015.

**Point n° 5\_2015 : le point décrit ci-dessous est **accepté** à l'unanimité.**

- Sécurité de circulation. Le Bureau signalera à la Mairie les différents points de sécurité de circulation évoqués lors de l'AG. **Il est rappelé à chacun que les haies ne doivent pas déborder sur les trottoirs et doivent être entretenues.**

# Association Syndicale Libre du Domaine de Balma

## Membres en retard de cotisation 2014

Conformément à la décision de l'AG la liste des membres en retard de cotisation est la suivante :

- Rue des Droits de l'Homme : BERTHELOT ;
- Rue des États Généraux : BALBO MOSSETTO ;
- Rue de la République : MAUDUIT ;
- Rue de Valmy : BRICHE, EYCHENNE, BOUSQUET, DELRIEU, GOZLAN, VAUTOUR ;
- Rue du Jeu de Paume : MURAT, PROUST, HAAS.

## Rappel de quelques règles de voisinage

Il est rappelé à l'occasion de cette AG :

- Que l'arrêté préfectoral du 23 Juillet 1996 précise les horaires de jardinage et bricolage à respecter. Il précise également que **toute précaution doit être prise pour que les bruits ne « portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité » et ce, de jour comme de nuit.**
- La co-propriété est soumise à un cahier des charges. Chaque propriétaire l'a reçu au moment de l'achat. Il reste disponible sur le site de l'association : <http://www.domainedebalma.fr/>. Ce cahier des charges est valable 30 ans et s'applique donc jusqu'en 2020 !
- Une des règles essentielles, partagée et rappelée par les co-propriétaires est la préservation de l'harmonisation qui fait l'attrait de notre Domaine ! **La concertation entre voisins est vivement recommandée avant tout projet de rénovation.**
- L'obligation des propriétaires de tailler les haies débordant sur les trottoirs et chemins est rappelée.
- Déchets verts : il est demandé aux copropriétaires de ne sortir leurs déchets verts que la veille du passage, qui est théoriquement le lundi matin. Voir sur le site de la mairie :

[http://www.mairie-balma.fr/SXactualites.asp?PK\\_actuallite=1385&sX\\_Menu\\_selectedID=mz\\_499F343F](http://www.mairie-balma.fr/SXactualites.asp?PK_actuallite=1385&sX_Menu_selectedID=mz_499F343F)

## Démission du Bureau. Nouveau Bureau

**Le Bureau démissionne.**

**Le Bureau se représente.**

**Le nouveau Bureau est élu.**

L'ensemble des points ayant été traité, l'AG est levée.

Le Bureau s'est réuni le 29/9/2015, le Bureau a voté l'organisation suivante :

Président :	Mario BRENGEL	29, r de Valmy
Vice-Président	Jean-Louis DECOUX	34, r de Valmy
Trésorier :	Alain GUITTARD	5, r du jeu de Paume
Secrétaire :	Jean-Marie PILLOT	18, r du jeu de Paume
Membres :	Jean-François DAVIAUD	5, r de Valmy
	Laurent MEYNARD	9, r de Valmy
	Emmanuel ROUSSEAU	19, r du jeu de Paume
	Jean-Pierre LE ROY	19, r Jemmapes

Le Bureau